



**HAL**  
open science

## Master Entreprise et patrimoine

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Entreprise et patrimoine. 2011, Université de Toulon. hceres-02028753

**HAL Id: hceres-02028753**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028753v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague B

## ACADEMIE : NICE

Etablissement : Université du Sud Toulon-Var

Demande n° S3MA120000422

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Entreprise et patrimoine

## Présentation de la mention

La mention « Entreprise et patrimoine » est l'une des trois mentions proposées par l'UFR Droit de l'Université du Sud Toulon-Var, aux côtés d'une mention « Justice » et d'une autre intitulée « Carrières publiques et internationales ». Elle est organisée de façon cohérente sur deux ans. Après un master 1 « Entreprise et patrimoine », qui a pour objectif d'assurer aux étudiants une formation dans les principaux domaines du droit civil, du droit des affaires et du droit social, elle ouvre sur un choix de six spécialités exclusivement professionnelles : « Droit et gestion du patrimoine », « Droit notarial », « Droit de la banque », « Droit social », « Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social » et enfin, « Ingénierie contractuelle » qui est une spécialité nouvelle. La dimension « recherche » est par conséquent quasiment absente de cette mention.

Comme toute spécialité professionnelle dans le domaine du droit, cette mention a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les éléments nécessaires au raisonnement et à l'élaboration de conseils juridiques : analyse de dossiers, formulation des questions utiles, structuration des réponses, veille juridique... S'agissant d'une formation transversale, elle offre des débouchés, notamment dans les secteurs de l'immobilier, de la banque, de l'assurance, du notariat et du social (avocat, juriste d'entreprise, conseil en gestion du patrimoine, gestionnaire de structures sociales...).

## Indicateurs

Effectifs constatés	M1 : 169 étudiants M2 : 191 étudiants
Effectifs attendus	Maintien des effectifs
Taux de réussite	M1 : 71 % (2009) M2 : cf. spécialités
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Enquête réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université du Sud Toulon-Var sur le devenir à 3 ans des diplômés de 2007 de toute l'UFR Droit. Pas d'analyse propre à la mention. Résultats par spécialités difficilement exploitables (pas de correspondance entre tableau des résultats et structure actuelle de la mention).
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Evaluation sommaire réalisée uniquement dans la spécialité « Droit de la banque » (bon taux de satisfaction). (cf. spécialité)

# Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Entreprise et patrimoine » de l'Université du Sud Toulon-Var correspond à une offre de formation incontestablement utile. Comparée aux deux autres mentions proposées dans l'UFR Droit (« Justice » et « Carrières publiques et internationales ») qui semblent plus spécifiques, celle-ci ouvre un champ plus large, débouchant sur un spectre large et varié de spécialités essentiellement tournées vers le droit privé, et proposant des enseignements approfondis en droit civil, droit des affaires et droit social. Elle offre de fait, grâce à une sélection pertinente de spécialités (« Droit et gestion du patrimoine », « Droit notarial », « Droit de la banque », « Droit social », « Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social », « Ingénierie contractuelle »), des débouchés professionnels dans des secteurs d'activités porteurs en termes d'emploi : immobilier, banque, assurance, notariat, social... La plupart des spécialités sont ouvertes à la formation continue. Une véritable politique de stages est menée au niveau de la mention, aussi bien en M1 qu'en M2, destinée à favoriser l'intégration des étudiants dans le marché du travail.

La dimension « recherche » est quasiment absente de cette mention qui propose exclusivement des spécialités professionnelles. C'est un choix que l'on peut regretter dans son caractère exclusif, s'agissant d'une offre de formation universitaire qui ne doit jamais totalement ignorer cette dimension, ainsi qu'au regard de l'importance des disciplines enseignées qui méritent que l'on continue à former des étudiants susceptibles de les analyser pleinement, si ce n'est de les faire progresser d'un point de vue scientifique. L'adossement à la recherche de cette mention est donc faible, malgré l'indication de son inscription dans la politique de recherche de deux laboratoires locaux (Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escaras CNRS-UMR 6201, et Centre de recherche des contentieux - CERC- EA 3164) sur lesquels aucune précision n'est donnée. Si les étudiants, après le M2, peuvent être autorisés à poursuivre leurs études en doctorat (sur autorisation du conseil scientifique de l'université), cette mention ne les y prépare pas suffisamment. L'adossement aux milieux professionnels semble plus solide, la mention bénéficiant du soutien de nombreux organismes dans le secteur du notariat, de l'immobilier, des banques (les modalités de ces partenariats ne sont cependant pas précisées), etc.

A la seule lecture des grilles d'enseignements (le dossier destiné à l'évaluation ne contient aucune précision sur le contenu des enseignements proposés), la mention « Entreprise et patrimoine » semble offrir de solides formations, de facture assez classique, notamment du point de vue des méthodes : cours magistraux, travail sur cas pratiques en travaux dirigés, séminaires confiés à des praticiens. Elle fait utilement intervenir, et dans une proportion intéressante, à la fois des intervenants universitaires et des professionnels.

De divers points de vue cependant, c'est une mention qui paraît devoir être dynamisée, notamment au niveau de son pilotage. Il est par exemple étonnant qu'aucun conseil de perfectionnement ne soit mis en place au sein d'une mention proposant exclusivement des spécialités professionnelles. Il est souhaitable par ailleurs, toujours dans une optique de progression, qu'une politique d'évaluation des enseignements et formations soit mise en place au niveau de la mention (évaluations des enseignements par les étudiants des promotions en cours et analyse à 2 ans de la formation par les sortants). Le suivi des anciens diplômés mériterait également d'être mieux assuré (au-delà de l'enquête générale réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante auprès des diplômés 2007), spécialité par spécialité, ne serait-ce que pour continuer d'alimenter le réseau des professionnels sur lequel s'appuie la mention. Cette insuffisance dans le pilotage de la mention ressort particulièrement du dossier destiné à l'évaluation ainsi que de la fiche d'autoévaluation de la mention, qui ont été renseignés avec un évident manque d'attention, si ce n'est de sérieux.

- Points forts :

- Une mention rassemblant des spécialités porteuses en termes d'emploi et de débouchés professionnels.
- Un bon équilibre entre intervenants universitaires et professionnels.
- La politique de stages.

- Points faibles :

- Des insuffisances dans le pilotage de la formation : absence de conseil de perfectionnement, manque d'évaluation des enseignements par les étudiants, absence d'analyse à 2 ans de la formation par les diplômés, insuffisance du suivi des diplômés...
- La dimension « recherche » et adossement à la recherche insuffisamment développées dans le dossier.
- Une ouverture insuffisante à l'international (immobilier, banques...).
- La place insuffisante faite aux TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).



- L'absence de formation par alternance.
- Le manque d'attention portée à la qualité rédactionnelle du dossier d'évaluation et de la fiche d'autoévaluation.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la mention mériterait d'être globalement revu de façon à inscrire celle-ci dans une nouvelle dynamique favorisant l'amélioration et la modernisation de la formation, également une meilleure connaissance du devenir des diplômés (favoriser par exemple la création d'association d'anciens étudiants).

Il conviendrait de faire apparaître dans l'intitulé de la mention une référence juridique pour mieux caractériser la mention.

Il serait intéressant d'introduire dans cette mention une dimension « recherche », soit par l'introduction d'une spécialité « recherche » dans le champ du droit privé, des personnes et des biens (qui préparerait par exemple plus nettement aux différents examens et concours ouvrant l'accès aux professions juridiques : avocats, magistrats, inspection...), soit en remodelant certaines spécialités pour les rendre un peu plus « mixtes ». A défaut, cela équivaldrait à une sorte de renoncement par cette université à former des docteurs en droit de bon niveau dans ce champ de disciplines (droit civil, droit des affaires, droit social...), ce qui serait particulièrement regrettable.

Cette mention mériterait aussi d'être modernisée, de trois points de vue au moins : l'utilisation des TICE qui y paraît inexistante (à la lecture du dossier tout au moins) ; la formation par alternance qui fait défaut ici alors qu'elle présente un intérêt particulier pour des formations à vocation professionnalisante) ; enfin, l'ouverture à l'international quasi inexistante (si ce n'est des liens avec le Maroc dont un projet de délocalisation) et pourtant indispensable aujourd'hui dans les formations qui touchent notamment au secteur de l'immobilier ou encore à celui de la banque.

Enfin, il conviendra, à l'avenir, de porter une plus grande attention au renseignement du dossier et des pièces annexes destinés à permettre une évaluation la plus juste et la plus constructive possible des formations (mentions et spécialités) proposées par l'établissement.

# Appréciation par spécialité

## Droit et gestion du patrimoine

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et gestion du patrimoine » a pour objectif de former des professionnels de la gestion du patrimoine privé. Elle propose une combinaison d'enseignements permettant de former les étudiants aux techniques juridiques du droit civil à l'œuvre dans ce domaine (droit des biens, sûretés, successions), ainsi qu'aux aspects plus techniques relevant du droit fiscal, de la comptabilité ou encore du droit des assurances. La formation offre de nombreux débouchés professionnels : conseil en gestion du patrimoine dans le secteur bancaire ou dans celui des assurances, gérant de patrimoine, agent immobilier, syndic de copropriété, promoteur immobilier...

- Indicateurs :

Effectifs constatés	65 (en 2009)
Effectifs attendus	identique
Taux de réussite	52 % (1ère session 2009)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	85 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	76,47 % (2007)

- Appréciation :

Cette formation est incontestablement intéressante et utile, spécialement au regard des besoins de la région PACA dans ce domaine. Ses objectifs sont purement professionnels, excluant tout objectif scientifique. Les aspects à et par la recherche sont inexistantes et aucun adossement à la recherche n'est signalé dans le dossier, ce que l'on peut regretter au regard des matières traitées, même s'agissant d'une spécialité professionnelle.

Bien que le dossier ne contienne aucune indication sur le contenu des enseignements et n'indique pas de quelle façon ces derniers sont structurés, l'énoncé des matières enseignées semble en cohérence avec l'intitulé de la mention et l'objectif de former des gestionnaires de patrimoine. L'équipe pédagogique est composée d'environ deux tiers d'enseignants titulaires, l'autre tiers étant composé de vacataires dont le dossier ne permet pas de connaître les professions et qualités. De la même façon, la spécialité semble bénéficier d'un appui important de la part de diverses entreprises et institutions, sans que les modalités de cet appui soient précisées.

De façon générale, on retrouve au niveau de cette spécialité, les mêmes points forts et points faibles que ceux relevés au niveau de la mention elle-même.

- Points forts :

- Des débouchés professionnels dans les domaines de la gestion du patrimoine, de l'assurance et de la banque.
- A la lecture des seuls intitulés, cohérence des matières enseignées avec les objectifs professionnels de la formation.
- L'adossement aux milieux professionnels (sous réserve de précisions sur les modalités).

- Points faibles :

- L'absence de conseil de perfectionnement.
- L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'ouverture à l'international inexistante (excepté un partenariat avec l'Université de Fès au Maroc pour l'organisation de colloques).
- L'adossement à la recherche insuffisant (même pour une spécialité professionnelle).
- Un dossier d'évaluation insuffisamment renseigné et une autoévaluation minimale.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il serait judicieux de dynamiser le pilotage de cette spécialité : mise en place de conseil de perfectionnement associant les professionnels, développement de procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants (au-delà de questionnaires trop généraux), mise au point d'une procédure de suivi systématique des étudiants sortants (par exemple via une association d'anciens étudiants).

Au regard des secteurs d'activités concernés (immobilier, banque, assurances...), il serait intéressant également de donner une dimension plus internationale au diplôme (conférences, partenariats, consolidation des enseignements en langues, anglais juridique...).

Bien qu'il s'agisse d'une spécialité professionnelle, il serait intéressant de réfléchir aux différents moyens d'intégrer dans cette formation une dimension « recherche », de façon à développer plus encore les capacités d'expertise des étudiants dans les domaines concernés (séminaires de méthodologie, veille juridique...), et d'insister plus sur les compétences transverses.

### Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit notarial » a classiquement pour objectif de former les étudiants à la technique et aux pratiques notariales, via l'approfondissement de leurs connaissances dans les matières fondamentales pour l'exercice de cette profession (successions, régimes matrimoniaux, contrats, droit immobilier...) et par l'acquisition d'un savoir-faire professionnel en matière, notamment, de comptabilité, fiscalité, et publicité foncière. Elle a également pour objectif d'initier au fonctionnement d'une étude notariale, cette spécialité constituant pour la plupart des étudiants la première année d'étude du Diplôme supérieur du notariat, qui les conduira à exercer la profession de notaire ou de collaborateur de notaire. La spécialité forme aussi des juristes amenés à exercer leur activité dans les secteurs de l'immobilier, de la banque ou des assurances.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25 (en 2009)
Effectifs attendus	idem
Taux de réussite	89 % (2008)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	100 % des étudiants se sont inscrits au Centre de formation professionnelle des notaires pour obtenir le diplôme supérieur du notariat.
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	100 %



- Appréciation :

Il s'agit d'une formation classique, solide et utile, qui reçoit le soutien du Conseil supérieur du notariat en raison du nécessaire renouvellement des notaires en exercice.

Bien que le dossier ne précise pas le contenu des enseignements dispensés, l'adéquation paraît bonne entre les matières enseignées et les objectifs de la formation. L'équipe pédagogique est composée d'environ deux tiers d'enseignants titulaires et d'un tiers de professionnels, ce qui constitue un bon équilibre. Du point de vue des méthodes, la formation conjugue de façon classique des enseignements théoriques, des études de cas pratiques et un stage d'une durée de trois mois dans une étude notariale, en correspondance avec ses objectifs. Elle paraît bien adossée au secteur professionnel du notariat, la Chambre départementale des notaires du Var s'engageant par exemple à accueillir les étudiants de la spécialité en stage. Cette formation à vocation professionnelle ne comporte en revanche aucun aspect « recherche ».

- Points forts :

- Des débouchés professionnels : véritable besoin de cette formation au regard des nécessités du renouvellement des effectifs dans les études notariales, du Var notamment (étude réalisée par la Chambre départementale des notaires du Var) ; autres débouchés professionnels possibles dans les banques, cabinets de gestion d'affaires, cabinets d'assurance...
- Une forte attractivité.
- Un bon adossement au milieu professionnel principalement concerné (notariat).
- A la lecture des seuls intitulés, la cohérence des matières enseignées avec les objectifs professionnels de la formation.

- Points faibles :

- Une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants insuffisante (imprécision des modalités d'évaluation et des résultats).
- L'absence de formation continue.
- Un dossier d'évaluation incorrectement renseigné (par exemple, le tableau sur le devenir des étudiants n'est pas celui qui correspond à cette spécialité) et une autoévaluation minimale.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Les attentes du milieu professionnel quant à cette formation mériteraient que soit mis en place au sein de la spécialité un conseil de perfectionnement, et qu'une véritable procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants soit mise au point. Pour la même raison, il serait judicieux d'ouvrir cette spécialité à la formation continue.

Concernant les enseignements, 70 heures de cours en droit pénal financier et instruments financiers sont déjà mutualisées avec la spécialité « Droit de la banque ». D'autres enseignements, en proportion assez importante, pourraient sans doute être mutualisés avec la spécialité « Droit et gestion du patrimoine ».

Sans doute serait-il intéressant, enfin, de ne pas exclure totalement la dimension « recherche » de cette spécialité (possibilité pour les étudiants de réaliser un mémoire de recherche, organisation de colloques...) et de chercher à développer quelques liens à l'international.



## Droit de la banque

### ● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit de la banque » a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser le droit du financement bancaire (techniques, contentieux, garanties et recouvrement du financement) afin qu'ils soient capables par la suite d'analyser et de traiter les dossiers des services contentieux des établissements de crédit (crédit et crédit-bail aux entreprises, crédit et location financière aux particuliers, difficultés financières des entreprises ou des particuliers). Elle permet d'acquérir des compétences diverses : maîtriser les techniques de financement, mesurer la prise de risque bancaire et organiser les sûretés adéquates pour garantir le crédit, traiter les contentieux du financement, procéder au recouvrement par sollicitation éventuelle des voies d'exécution, analyser le risque bancaire du point de vue des responsabilités civile et pénale du banquier dispensateur de crédit. Elle offre des débouchés professionnels qui sont pour l'essentiel : juriste de banque, gestionnaire contentieux des banques ou des sociétés de crédit-bail... Elle peut se concevoir aussi comme une spécialisation pour les avocats ou les huissiers de justice. La spécialité est d'ailleurs ouverte à la formation continue.

### ● Indicateurs :

Effectifs constatés	29
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	79 % (en 2009)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	En 2009, 23 étudiants sur 29 ont répondu à l'enquête réalisée par l'équipe pédagogique et s'estiment satisfaits ou très satisfaits de la formation.
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

### ● Appréciation :

La spécialité « Droit de la banque » est intéressante en ce sens qu'en apportant aux étudiants des connaissances approfondies en droit du crédit, droit des sûretés, voies d'exécution ou encore en droit des entreprises en difficulté, elle prépare parfaitement les étudiants à la pratique du financement et du contentieux bancaire.

Bien que le contenu des enseignements ne soit pas précisé dans le dossier, l'architecture de la formation est lisible et semble bien en adéquation avec les finalités du diplôme. Un stage de trois mois minimum au sein du service juridique d'une entreprise, du service contentieux d'une banque ou d'un cabinet d'avocats en droit des affaires vient utilement compléter la formation. L'équipe pédagogique est composée, pratiquement à équivalence, à la fois d'universitaires et de professionnels qui interviennent de façon substantielle dans la formation de façon à favoriser le caractère opérationnel des étudiants au sortir immédiat de la formation. Cette spécialité à vocation très professionnelle ne comporte en revanche aucun aspect « recherche », ce que l'on peut regretter au regard des thèmes étudiés.

### ● Points forts :

- L'existence de débouchés professionnels.
- Une architecture de la formation lisible.
- L'équilibre entre intervenants universitaires et professionnels bien adapté aux objectifs de la formation.

### ● Points faibles :

- Des lacunes dans le pilotage de la spécialité : l'absence de conseil de perfectionnement (regrettable pour une spécialité professionnelle), l'insuffisance de suivi des étudiants sortants (l'enquête réalisée par l'OVE sur le devenir des diplômés 2007 ne révèle pas de résultats significatifs pour cette spécialité)...
- Une offre d'enseignement incomplète.
- Une absence de dimension internationale, ce qui paraît regrettable au regard des matières traitées.
- L'adossement à la recherche insuffisant (même pour une spécialité professionnelle).
- Un dossier d'évaluation incorrectement renseigné (figure par exemple dans la fiche d'autoévaluation, un tableau qui n'a strictement rien à voir avec le dossier). L'autoévaluation manque de modestie





# Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

# Recommandations pour l'établissement

Il serait judicieux de consolider le pilotage de cette spécialité : mise en place d'un conseil de perfectionnement associant les professionnels, développement de procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants (au-delà de questionnaires trop généraux), mise au point d'une procédure de suivi systématique des étudiants sortants (par exemple via une association d'anciens étudiants).

Au regard du secteur d'activité concerné, il serait également intéressant de donner une dimension plus internationale au diplôme (conférences, partenariats...).

La question mériterait également d'être posée de la dimension « recherche », totalement absente de cette spécialité. En dépit du fait qu'il s'agit d'une formation très « professionnalisante », l'intérêt de considérer davantage cette dimension mériterait d'être discuté, d'autant qu'existe dans la même université un « Centre de recherche des contentieux » (sur lequel le dossier ne donne aucune précision) à partir duquel diverses actions pourraient sans doute être menées (organisation de colloques, veille juridique, conférences d'intervenants étrangers...).

Concernant les enseignements, la formation mériterait d'être complétée par des apports sur des sujets plus techniques (financements structurés, LBO...) et sans doute aussi par un enseignement de technique contractuelle.

## Droit social

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit social » prépare les étudiants à exercer les fonctions et responsabilités diverses liées au droit social et à la gestion des ressources humaines dans les entreprises : recrutement, gestion des affaires et relations sociales, paye, contentieux, management des ressources humaines (évaluation, gestion des compétences, formation) gestion des risques dans l'entreprise, utilisation des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines...

Contrairement à ce que laisse supposer son intitulé, elle ne propose pas exclusivement des enseignements juridiques, elle intègre aussi pleinement la dimension « gestion » des relations sociales en entreprise, en parfaite correspondance avec les objectifs professionnels affichés.

Cette spécialité peut également être suivie par des étudiants qui se destinent à la profession d'avocat, ou à pratiquer le droit social dans des cabinets d'expertise comptable ou dans des organisations syndicales ou patronales. De fait, les débouchés offerts sont nombreux : directeur des ressources humaines (DRH), responsable du recrutement, responsable de la paye, chargé des relations sociales, juriste de droit social spécialisé en conseil ou en contentieux, avocat...

- Indicateurs :

Effectifs constatés	29 (en 2008), 37 (2009)
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	93 % (2008)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR ; Résultats de l'enquête OVE sur le devenir des diplômés 2007 non exploitables (pas de correspondance entre le tableau des résultats et la structure actuelle de la mention).
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité est incontestablement utile dans l'offre de formation de l'Université du Sud Toulon-Var. Elle répond à une véritable demande des milieux professionnels, d'autant qu'aucune autre formation de ce type n'existe dans la région PACA (il existe un master 2 « recherche » à Aix-Marseille et un master 2 « professionnel » (« Juriste d'entreprise ») à Nice qui n'est pas exclusivement consacré au droit social).

En revanche, elle mériterait d'être améliorée, tout au moins dans sa présentation, consolidée et en toute hypothèse encouragée. Il semble de fait, à la lecture du dossier, qu'elle soit en période de transition (nouvelle équipe de responsables pédagogiques).

L'architecture de la formation manque notamment de lisibilité, avec des intitulés d'UE (unités d'enseignement) trop généraux, qui paraissent se recouper. Le contenu des enseignements n'étant pas précisé, il est difficile d'apprécier l'adéquation de la formation avec les objectifs professionnels affichés. La lecture de la maquette d'enseignement conduit également à s'interroger sur la bonne correspondance entre certains enseignements et les méthodes pédagogiques adoptées (par exemple : « Initiation à la rédaction de conclusions » et « Techniques d'expression orale » sous forme de cours exclusivement).

Enfin, cette spécialité à vocation professionnelle ne comporte aucun aspect « recherche », ce que l'on peut regretter au regard des thèmes étudiés et de l'évolution des connaissances extrêmement rapide en ce domaine.

- Points forts :

- La bonne attractivité de la formation (plus de 250 demandes pour une trentaine de places).
- L'existence de débouchés professionnels.
- Le développement de compétences transverses (méthodologie du cas pratique, techniques orales, techniques de rédaction d'actes...)

- Points faibles :

- Des lacunes importantes dans le pilotage de la spécialité : absence de conseil de perfectionnement (regrettable pour une spécialité professionnelle), évaluation des enseignements par les étudiants inexistante, insuffisance de suivi des étudiants sortants (au-delà de l'enquête OVE), ce qui paraît regrettable pour une formation comme celle-là disposant d'une certaine ancienneté.
- L'architecture de la formation manque de lisibilité, les intitulés des UE sont imprécis et semblent se recouper (Droit social appliqué, Pratique professionnelle de droit social...)
- Des intervenants universitaires en nombre trop réduit par rapport aux professionnels qui assurent plus de 50 % des enseignements essentiellement présentés sous forme de cours.
- L'adossement à la recherche insuffisant pour un domaine comme celui-ci où les connaissances évoluent sans cesse.
- L'absence de dimension internationale.
- Un dossier d'évaluation incorrectement renseigné (l'autoévaluation, par exemple, est réalisée sur un mauvais formulaire - celui réservé à la présentation des mentions et non celui réservé aux autoévaluations ; de fait, comme les questions ne sont pas adaptées, l'évaluation n'a pas été terminée).

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il paraît particulièrement important pour cette formation d'en dynamiser le pilotage : mise en place de conseil de perfectionnement associant les professionnels, développement de procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants, mise au point d'une procédure de suivi systématique des étudiants sortants (par exemple via une association d'anciens étudiants).

La formation proposée étant particulièrement riche, en tous cas à la lecture des intitulés des enseignements et des objectifs affichés par unités d'enseignement, l'architecture générale mériterait d'être revue pour être rendue



plus lisible. Il serait également judicieux de réintituler la spécialité pour mieux faire apparaître sa dimension « gestion » (« Droit et gestion des relations sociales » par exemple).

Les enseignements sont assurés pour la majeure partie par des intervenants professionnels, ce qui conduit à s'interroger sur la nécessité de rééquilibrer l'équipe pédagogique pour y faire intervenir d'autres intervenants universitaires, en provenance, le cas échéant, d'autres universités.

Bien qu'il s'agisse d'une spécialité professionnelle, il serait intéressant de réfléchir aux différents moyens de consolider la dimension « recherche » de la formation, de façon à développer plus encore les capacités d'expertise des étudiants dans les domaines concernés (offrir aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de faire un mémoire, organiser des séances de veille juridique, colloques, conférences...), et à leur permettre de mieux intégrer le fait que cette matière est en perpétuelle évolution.

Il serait également intéressant de donner au diplôme, à terme, une dimension plus internationale (conférences, partenariats, stages à l'étranger, langues étrangères...).

Il pourrait être utile d'ajouter dans la maquette actuelle un enseignement sur les aspects internationaux des relations de travail.

## Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social » propose de préparer les étudiants à devenir gestionnaires de maisons de retraites ou de résidences pour personnes âgées, de cliniques privées, d'institutions de prévoyance, de maisons d'accueil pour enfants malades ou personnes handicapées, de structures associatives du secteur sanitaire et social, etc.

L'objectif est de former des gestionnaires polyvalents du secteur sanitaire et social capables d'exercer l'ensemble des activités découlant de ces fonctions : gestion des structures d'accueil, interface avec les organismes de tutelle, gestion des salariés dans le cadre des contraintes propres à ce secteur, définition de politiques de ressources humaines, négociation, etc.

Elle propose pour cela une formation approfondie dans les divers domaines du droit concernés par ce secteur d'activité particulier : droit du travail, droit de la protection sociale, droit de l'action sociale, droit civil et médical (droit des personnes vulnérables, responsabilités des établissements de soins...).

Comme son intitulé l'indique, il ne s'agit pas d'une spécialité exclusivement juridique, la dimension « gestion », aussi bien des structures que des personnels du secteur sanitaire et social, étant particulièrement marquée, conformément aux objectifs professionnels affichés.

La spécialité est largement ouverte à la formation continue (15 places sur 40), prête à accueillir des personnels soignants ou non soignants (cadres infirmiers, travailleurs sociaux...) désireux de compléter leur formation par des connaissances en droit et gestion applicables à leur secteur d'activité.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	19 (2008) ; 35 (2009)
Effectifs attendus	25 étudiants en formation initiale 15 étudiants en formation continue
Taux de réussite	100 % (2008)
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR Pas d'éléments chiffrés
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Selon les résultats de l'enquête OVE réalisée auprès des diplômés 2007, 12 étudiants sur 18 du secteur sanitaire et social sont en emploi au 1 <sup>er</sup> déc. 2009 (66 ; 67 %).
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

La spécialité « Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social » est une formation originale, utile, qui porte sur un secteur d'activité en expansion.

Des recommandations avaient été faites lors de la précédente évaluation par l'AERES (notamment la nécessité de prendre plus en considération les spécificités du secteur d'activité) et ont été parfaitement intégrées. La nouvelle maquette comprend désormais une grille lisible et cohérente d'enseignements propres au secteur sanitaire et social, et l'adéquation paraît bonne a priori entre enseignements annoncés et principaux objectifs de la formation (le contenu des enseignements n'est pas précisé).

De fait, il est regrettable que le nouveau dossier d'évaluation ne soit pas davantage renseigné :

- l'équipe pédagogique, qui associe à la fois des universitaires et des professionnels, n'est que partiellement indiquée et de nombreux enseignements ne sont pas affectés ; lorsque des noms sont indiqués, les qualités ne sont pas précisées pour les universitaires, et les professions ne sont pas mentionnées pour les professionnels ;

- de nombreux enseignements mutualisés sont prévus avec une spécialité d'une autre mention (« Protections de la personne »), mais sans précision sur leur contenu ni sur les personnes en charge de ces enseignements.

La spécialité mériterait encore de progresser pour arriver à une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail et à remplir ses objectifs qui sont ambitieux.

- Points forts :

- Des débouchés professionnels : la spécialité est porteuse d'avenir, aussi bien en formation initiale que continue.
- Le développement de compétences transverses : une attention particulière est portée à l'apprentissage de diverses méthodes de travail destinées à rendre les professionnels performants dans leur domaine : recherche documentaire sur des questions juridiques, réalisation d'exposés sur des thèmes précis, études de cas réels, travail des techniques orales, méthodologie du mémoire, note de synthèse...
- L'inclusion d'aspects « recherche » qui viennent utilement compléter la dimension professionnelle de la spécialité : les étudiants réalisent ainsi à la fois un stage d'une durée de 3 à 5 mois, et un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant-chercheur.

- Points faibles :

- Des lacunes importantes dans le pilotage de la spécialité : absence de conseil de perfectionnement (regrettable pour une spécialité professionnelle), évaluation des enseignements par les étudiants inexistante, insuffisance de suivi des étudiants sortants (au-delà de l'enquête OVE), ce qui paraît regrettable pour une formation comme celle-là disposant d'une certaine ancienneté.
- Une ouverture trop large à la formation continue ?
- Un dossier d'évaluation insuffisamment renseigné (contenu des enseignements, équipe pédagogique...) ou mal renseigné (par exemple le contenu du fichier figurant dans les annexes, intitulé « Annexe descriptive Droit et gestion du personnel du secteur sanitaire et social », ne concerne pas cette spécialité).
- L'absence de la fiche d'autoévaluation dans le dossier soumis à l'évaluation.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il serait judicieux de dynamiser le pilotage de cette spécialité : mise en place de conseil d'un perfectionnement associant les professionnels, développement de procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants (au-delà de questionnaires généraux), mise au point d'une procédure de suivi systématique des étudiants sortants (par exemple via une association d'anciens étudiants).



Le degré d'ouverture de cette spécialité à la formation continue en fait l'une de ses caractéristiques principales et l'un de ses intérêts (15 étudiants sur 40 peuvent y avoir accès par ce biais). On peut cependant se demander si cette ouverture n'a pas été conçue de façon trop extensive. Selon le dossier, en effet, la formation est a priori accessible aux « personnes titulaires d'un Bac +2 (de tous secteurs : tertiaire ou même scientifique) et/ou qui ont trois ans d'expérience professionnelle dans un secteur en rapport avec le secteur sanitaire et social ou le droit social (exemple : responsable d'une structure associative d'aide aux personnes en difficultés, salarié de clinique, etc., ou gestionnaire du personnel, gestionnaire de la paye dans un cabinet d'expertise comptable, etc.). Ne serait-il pas préférable d'ouvrir cette formation non pas à des personnes seulement titulaire d'un baccalauréat +2 (qui auront grand mal à suivre les enseignements spécialisés proposés, surtout si elles n'ont aucun bagage juridique), mais de la recentrer en faveur des personnes titulaires d'un baccalauréat + 3 ?

Enfin, s'agissant de former des gestionnaires polyvalents, ne faudrait-il pas inclure dans la formation quelques enseignements en économie ?

Le dossier destiné à l'évaluation devra, à l'avenir, être mieux renseigné.

## Ingénierie contractuelle

- Présentation de la spécialité :

Cette nouvelle spécialité « professionnelle » au sein de la mention « Entreprise et patrimoine » a pour objectif de préparer les étudiants à devenir des juristes d'affaires de haut niveau, spécialement formés aux négociations contractuelles et aux techniques rédactionnelles.

Elle propose pour cela une préparation orientée vers l'approfondissement des connaissances en droit des affaires et en droit économique, associée à une meilleure connaissance de l'environnement des entreprises (enjeux de la mondialisation, défis...) et à une ouverture sur les systèmes juridiques étrangers.

Ces juristes spécialisés sont destinés à exercer leur activité dans des entreprises françaises et européennes, en cabinets (professions juridiques et judiciaires) ou encore dans des organismes professionnels ou groupements consommateurs.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Ce projet de nouvelle spécialité est original et intéressant. La technique contractuelle est en effet la base du savoir-faire de tout juriste professionnel, et l'on peut également considérer qu'elle est nécessairement au service d'une matière support (droit du financement, droit commercial, droit des sociétés, droit social...) qui rend problématique le fait de l'étudier en spécialité. De façon traditionnelle, la technique contractuelle fait plutôt l'objet de cours approfondis indispensables à la formation des juristes spécialisés dans tel ou tel domaine. L'ingénierie contractuelle est quant à elle une notion à préciser.

La nouvelle spécialité affiche des objectifs ambitieux, mais formulés en termes très généraux, en sorte qu'ils ne font pas ressortir clairement la spécificité de la formation (comparée aux autres formations proposant des approfondissements en droit des affaires et en droit économique).

Par ailleurs, si l'adéquation paraît a priori correcte entre les enseignements annoncés et les objectifs généraux de la formation (qui mériteraient d'être davantage explicités), le dossier est insuffisamment renseigné ou mûri sur nombre de points essentiels et ne permet pas d'apprécier pleinement la qualité du projet.



Par exemple :

- Le contenu des UE (unités d'enseignement) n'est aucunement détaillé et les intitulés des enseignements ne sont pas toujours lisibles ou prêtent à questionnements : « Rédaction de contrats » et « Procédés rédactionnels » correspondent à deux enseignements différents ? « Accords de partenariats » ? « Interventionnisme du droit de la consommation » ? etc.
  - L'équipe pédagogique, qui associe à la fois des universitaires et des professionnels, n'est que partiellement indiquée : seuls sont connus les universitaires intervenants (équipe solide) ; divers enseignements sont par ailleurs confiés à des professionnels, sans plus de précision.
  - Le volume de certains enseignements ne paraît pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés (10h seulement d'enseignement en langues pour que les étudiants sachent « Exprimer par écrit ou oralement une problématique dans leur langue maternelle ou en langue anglaise » ?).
- Points forts :
    - L'originalité et l'intérêt de la formation.
    - Des besoins du monde économique en professionnels négociateurs et rédacteurs d'actes aux compétences assurées.
    - La rédaction imposée d'un mémoire, en plus du rapport de stage, sur un sujet en lien avec le domaine professionnel où les étudiants auront effectué leur stage (combinaison intéressante des dimensions « professionnelle » et « recherche » dans une spécialité à vocation professionnelle).
    - Le développement de compétences transverses.
  - Points faibles :
    - Un dossier insuffisamment renseigné ou mûri sur des points importants (contenu et intitulés des enseignements, équipe pédagogique...).
    - La durée de stage insuffisante (2 mois) pour une spécialité professionnelle.
    - La formation en langues et anglais juridique particulièrement insuffisante pour un domaine comme celui-ci (droit des contrats et droit des affaires).
    - Peu de renseignements sur les projets de partenariats avec les milieux professionnels et sur la dimension internationale de la spécialité.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Ce projet de nouvelle spécialité mériterait d'être davantage construit et réfléchi en augmentant la durée de stage, en renforçant les apprentissages des langues et de l'anglais juridique, en précisant les projets de partenariats avec les milieux professionnels et en renforçant la dimension internationale de la spécialité.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une importance plus grande à la qualité rédactionnelle du dossier.